Image not found or type unknown

Annulation procédure de divorce

Par **sebadele**, le **28/11/2011** à **11:38**

bonjour,
je suis mariée depuis un an avec mon époux...Suite à un changement professionnel, ce dernier s'est complétement remis en question et souhaite envisager une procédure de divorce. Cela dit, n'étant pas certain de le vouloir, j'aimerai savoir si on engage une procédure, si celle-ci peut être annulé et dans quel délai (sachant que nous n'avons ni bien immobilier, ni enfant)?
Merci

Un désistement d ' instance peut être formulé à tout moment , y compris et jusque dans la salle d ' audience du tribunal
Bref : Jamais trop tard pour stopper une procédure

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés